

Bulletin trimestriel

Numéro d'inventaire : 2025.0.506

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Lycée d'Etat - 78 - Poissy

Période de création : 3e quart 20e siècle

Date de création : 1970 - 1971

Matériau(x) et technique(s) : papier carbone | crayon à bille

Description : Feuille en papier épais pré-imprimé.

Mesures : hauteur : 27,7 cm ; largeur : 12 cm

Notes : Il s'agit du bulletin du 3e trimestre de l'élève Maryline Lemoine, scolarisée en classe de TB1 du Lycée Mixte de Poissy (nommé Le Corbusier, cf. Note), durant l'année scolaire 1970-1971. Le document recense les résultats scolaires de l'élève par matière, selon les niveaux : "Très satisfaisant, Satisfaisant, Juste suffisant, Insuffisant, Très insuffisant", auxquels sont joints, parfois, les appréciations des enseignants. Les matières suivies par l'élève sont : Mathématiques, Sciences économiques, Philosophie, Histoire-Géographie, Français, Langue Vivante I et II et Education Physique et Sportive. N.B. Décision a été prise de faire redoubler l'élève ou de relever un cas d'échec.

Mots-clés : Bulletins de notes et carnets scolaires

Lieu(x) de création : Sartrouville

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : Non paginé

Commentaire pagination : 1 p.

Lieux : Sartrouville

LYCEE D'ETAT - 78 - POISSY

Nombre d'élèves dans la classe : 27

Nom : LEMOINE Maryline

Année scolaire : 1970-71 3^e trimestre Classe : TB₁

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant	Appréciations des professeurs
Math.				X		fait des efforts. résultats insuffisants
Sc. phys.						
Sc. 140			X			des progrès encourageants
Philos.				14		Un devoir non remis
Histoire						Travail sérieux
Géogr.						
Français		X				M. a tenu compte de ses encouragements - un très bon début de l'analyse littéraire
Latin						
Grec						
Langue I		X				Des progrès - Bon travail
Langue II				6		Résultats nettement insuffisants
Des. d'art						
Educ. mus.						
Tr. m. éd.						
Educ. ph.		X				Bon Travail

1 Admis dans la classe supérieure en section : cas d'échec

2 Admis à redoubler la classe en section : cas d'échec

3 Ne sera pas repris à l'établissement :

District : Saintrouville

2025.0.506

